

## Interview

**Jean-François Casta**, professeur à l'université Paris-Dauphine, directeur du Master «Audit financier»

**Patrice Marteau**, secrétaire général de PPR, président d'Acteo, Association des entreprises sur la normalisation comptable internationale

## Les entreprises françaises doivent se mobiliser sur les IFRS

“

Vous organisez le 24 mars prochain à

l'université Paris-Dauphine sous le parrainage de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et Euronext, un colloque qui a pour vocation de mettre en lumière les enjeux du projet «Performance Reporting» de l'IASB. Où en est actuellement ce projet ?

**Jean-François Casta** : Le projet «Performance Reporting» de l'IASB, initié en 2001, puis relancé en 2004 s'intéresse à la communication financière et à la présentation des indicateurs de performance des entreprises soumises aux normes IFRS. Malgré les apparences, l'IASB maintient son

total ne soit à lui seul pertinent. Dans ce nouvel état de la performance, ces différentes composantes devraient être présentées à terme dans un seul document, deux états financiers étant admis durant la période transitoire (i.e. compte de résultat et tableau de comprehensive income).

Sur quelle thématique les entreprises doivent-elles concentrer plus particulièrement leur attention ?

**P.M.** : La présentation des futurs états financiers en normes IFRS est la thématique du moment, l'IASB se donnant entre trois et quatre ans pour aboutir à une norme sur le sujet. Nous avons besoin de savoir si les

produit-on de l'information ? S'agit-il à travers l'information tirée de la comptabilité de rendre compte d'une situation (aux actionnaires, au fisc, aux salariés...) ou exclusivement de produire de l'information en vue de la prise de décision sur un marché financier ? Il semble que le choix de l'IASB se porte clairement sur la deuxième acception.

Le manque de mobilisation des entreprises françaises lors du processus de normalisation a souvent été déploré. Est-ce toujours le cas aujourd'hui ?

**P.M.** : Malheureusement oui. Créé en 1997, pour être un intervenant de poids dans les débats sur les normes IFRS, Acteo ne compte à ce jour qu'une quarantaine d'entreprises cotées. Les entreprises françaises, à l'exception des très grands groupes, n'ont semble-t-il pas encore réalisé qu'elles peuvent significativement influencer le débat. Mais, les entreprises doivent prendre conscience que l'IASB est un organisme privé financé par des fonds privés. Aujourd'hui sur un budget global de 15 millions d'euros, les cabinets d'audit en financent à eux seuls 4 millions ! Les entreprises ne doivent pas sous-estimer l'importance de ce point dans les débats actuels.

**J.-F.C.** : Le processus de normalisation internationale repose sur l'initiative privée, une logique d'expertise et une recherche de consensus. Il semble que les acteurs français n'aient pas totalement intégré les implications de cette logique de lobbying technique qui prévaut depuis de très nombreuses années dans le monde anglo-saxon. En effet, la seule voie d'action efficace dans le cadre du due process de l'IASB repose sur un argumentaire validé par des travaux académiques et professionnels et non in fine sur le recours aux interventions politiques, comme ce fut le cas récemment lors de l'adoption des normes IAS 32 et IAS 39.

Propos recueillis par Catherine Motol

”

### Il faut que les entreprises fassent savoir à l'IASB ce qu'elles attendent des états financiers



Jean-François Casta

Patrice Marteau

cap : imposer une vision de la performance centrée sur une conception extensive du résultat, une place privilégiée étant laissée à une mesure de la performance encore méconnue des référentiels comptables et financiers européens – le «comprehensive income». Ce résultat global incluant aussi les résultats de détention, c'est-à-dire les plus ou moins-values latentes, se substituerait à la notion de résultat net.

**Patrice Marteau** : Aujourd'hui, en termes de production d'états financiers, il semble que l'IASB mette désormais l'accent sur la définition des différentes composantes du résultat, estimant qu'aucun total ou sous-

entreprises estiment qu'il faut considérer que la valeur globale de l'entreprise ne résulte pas d'une lecture directe des états financiers mais qu'outre le compte de résultat, les annexes doivent également être prises en compte. (Ceci dit, les investisseurs ou les analystes financiers ne se penchent guère sur les annexes). Ou si elles estiment que la valeur de l'entreprise doit découler de la lecture directe du compte de résultat au travers du poste résultat courant opérationnel, encore faut-il que celui-ci soit particulièrement bien défini.

**J.-F.C.** : Au-delà, se profilent des questions fondamentales : pour quel type d'utilisateurs